

Isabelle DEMARS
Et me Flonan
87000 Limoges

Le 11 Décembre 2022,
à l'ap' le Président du SMIPAC

Objet : participation à la concertation dans le cadre du projet d'extension du Parc d'Activités de la Corrèze (PAC) dans le cadre d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Monsieur le Président

Après consultation du projet d'extension du PAC sur votre site internet (<https://www.smipac.com/>), je tenais à vous présenter mon opposition à ce dit projet pour les raisons suivantes :

D'une manière générale, il n'est plus entendable d'artificialiser des terrains compte-tenu des enjeux pour-jacants portés par les terres et les paysages mouvants d'une part, et, des terrains naturelles et forestières d'autre part.

Pour citer quelques uns de leurs enjeux bien connus, nous citons : la production agricole, la biodiversité, la demande en eau, le stockage de carbone, la qualité de l'air, le rôle bénéfique joué dans le processus de réchauffement climatique, le paysage et donc l'attractivité des territoires etc...

A l'heure où le réchauffement climatique est en marche, chaque mètre carré de terrain compte et comptera pour la survie des espèces, et en premier lieu, la nôtre.

Votre projet anachronique laisse des remarques suivantes :

- Une logique d'extension en zone rurale qui demeure le règle et le futur...

Orne si vous semblez limiter par l'instruction votre extension à 46 ha, de nombreux éléments présentés dans votre document <https://www.smipac.com/documents-administratif/rapport-paysage-environnemental-public.html> (notamment le diagnostic paysager urbain) laisse à penser que votre extension portera à terme sur un total de près de 90ha

- Des absences manifestes d'informations environnementales ou agricoles fondamentales présentes dans vos documents mis en ligne suite à la réunion du 09 Novembre 2021

Aucune données agricoles présentées (exploitations, productions, cultures locales etc...)

Aucune espèce animale présente...

- Une auto justification des besoins de "terrains à vocation économique" qui ne s'appuie en rien sur le contexte économique global du secteur.
Aucun véritable besoin n'est énoncé, encore moins démontré... et des surfaces sont toujours disponibles. En outre, des projets mis en avant sur notre document n'échappent toujours pas à l'hypothèse (aires de service autoroutières, parc relais) pour une surface de près de 13ha.

- Aucune présentation du ~~coût~~ du projet. Le public, donc le Contrôleur, n'a pas une vision du coût global du projet et donc d'en évaluer sa pertinence.

- Un projet de développement basé sur du "dumping foncier".
Sur le PAC, le faible coût au m² (7 euros) se fait au détriment des disponibilités foncières à vocation économiques ailleurs. C'est une concurrence déloyale qui favorise le déplacement d'emplois plutôt que la création... et "faillite" la destruction de tout un secteur rural.

Ainsi, de manière évidente, la présente "conciliation" ne permet pas ^{la} bonne compréhension du projet.

Cette conciliation déloyale n'est pas à la hauteur des enjeux; ce qui me conforte dans mon opposition au projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur, mes salutations distinguées.



G. Devaillis .